



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un un projet de résolution par procédure accélérée.

Que lors de la séance tenue le 5 octobre dernier, le conseil de la municipalité a adopté, le **projet de résolution 2026-10-13 pour projet d'habitation dérogeant à la règlementation d'urbanisme par procédure accélérée pour le lot 6 185 204.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 novembre 2026 à 20 h 00, à la salle du conseil sur le projet de résolution 2026-10-13 . Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le projet de résolution vise à :

- **D'autoriser un projet d'habitation dérogeant au règlement de zonage no 2004-6 pour autoriser en zone R-5 un projet de construction de 4 immeubles de 6 logements pour un total de 24 unités de logements.;**

Que l'illustration de la zone concernée par le projet d'habitation dérogeant à la règlementation d'urbanisme par procédure accélérée peut être consultée au bureau de la municipalité;

Que le projet de résolution peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

Donné à Val-joli, ce 21^{ième} jour du mois d'octobre 2026

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière